



RÉSERVATION SALLE COMMUNALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

demeurant

Téléphone fixe : Portable :

E-mail :

Demande à Madame le Maire, l'autorisation d'occuper la salle :

GAROCHE [40 personnes]

FÉLIX VERDUN [170 personnes]

à la date du Nombres de personnes estimées

J'atteste sur l'honneur que cette utilisation est faite à titre personnel et est prévue pour la manifestation suivante :

J'ai pris bonne note :

- que cette **réservation est nominative** et qu'elle ne peut en aucun cas être cédée à un tiers,
- qu'à compter de 22 heures, le volume de la musique doit être baissé et les déplacements extérieurs effectués dans le plus grand respect d'autrui,
- que la salle et le matériel doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été mis à disposition,
- qu'en cas d'annulation, il convient d'en informer le secrétariat de Mairie par écrit, au plus tard 2 semaines avant la date retenue,
- que la remise des clés et l'état des lieux « d'entrée » s'effectueront la veille ou le jour de la réservation sur rendez-vous, par les services techniques (06.33.25.08.94) ou par Madame FERRE Christine (05.34.66.62.16),
- du règlement relatif à l'utilisation des salles communales auquel je dois me conformer.

Je joins à ce formulaire :

- la pièce d'identité,
- un justificatif de domicile.

Je m'engage, afin de finaliser la réservation, à remettre dans les 15 jours suivant l'avis favorable de Madame le Maire :

- les chèques de location, de caution pour dégradation éventuelle et de caution pour nettoyage insuffisant des locaux,
- l'attestation d'assurance,

Je certifie être en possession d'un exemplaire du règlement intérieur que je m'engage à respecter.

Fait à, le

Signature

AVIS RÉSERVATION SALLE COMMUNALE

NOM DU DEMANDEUR :

SALLE RÉSERVÉE :

AVIS FAVORABLE DE MADAME LE MAIRE

Le secrétariat de Mairie est autorisé à réserver la salle choisie, au profit de la personne ci-dessus nommée et à la date mentionnée, sous réserve d'obtention des documents et chèques réclamés.

DEMANDE REFUSÉE, pour le motif suivant :

.....
.....

Décision prise le

Le Maire,

Christine GALVANI

N.B : En vertu de ses pouvoirs de police et de sécurité, Madame le Maire réserve à son profit ou celui de l'un des membres de son Conseil Municipal, le droit de venir contrôler le déroulement de la manifestation.